

REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
-:--:-  
PRESIDENCE DU CONSEIL  
-:--:-  
SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT  
-:--:-

DECRET N° 235 / PC-SGG

ANNEE 1965

LE PRESIDENT DU CONSEIL, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

VU le Décret N°33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1er - Mr Alexandre ADANDE, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, assurera l'intérim du Président du Conseil, Chef du Gouvernement, pendant la durée de son absence, pour compter du 17 Juillet 1965.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

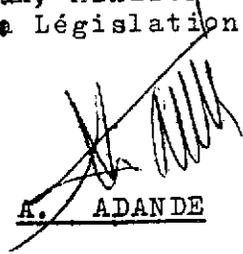
Fait à Cotonou, le 17 Juillet 1965



J. AHOMADEGBE-TOMETIN

Par le Président du Conseil  
Chef du Gouvernement,

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et  
de la Législation,



A. ADANDE

Ampliations

PR .....	4
PC .....	6
MJL .....	2
Ministres .....	8
SGG .....	4
JORL .....	1